ACCEUIL EXTRA-SCOLAIRE YVOIR CENTRE
PROJET D'ACCUEIL DE L'ATL

Ecole Notre-Dame de Bonne Garde et Saint Vincent
Rue Colonel Tachet des Combes,15 et 21
5530 YVOIR

Responsable de projet:
Mme Maury Justine
Tél.: 082/61.03.33
justine.maury@yvoir.be

Madame, Monsieur,

Dès le 1er septembre 2021, l'accueil extra-scolaire du matin et du soir sera organisé au sein de l'école communale d'Yvoir, place du Monument, 10.
Nos accueillantes Mme Claude Meda et Mme Marie-Christine Botron s'occupe de l'encadrement de votre/vos enfant(s) depuis plusieurs années durant l'accueil temps libre du matin de 7h à 8h20 et du soir de 15h35 à 18h.
Des formations continues sont assurées durant l'année pour améliorer leur compétence en matière de développement de l'enfant, de relationnel, de techniques d'animation, etc.

L'accueil du matin est pour l'enfant une période transitoire entre le réveil à la maison et l'entrée à l'école.
L'accueil après l'école est une période tampon entre un effort intensif de concentration à l'école et les retrouvailles avec les parents.
L'accueillante a pour mission de gérer ces deux périodes de vie des enfants avec bienveillance. Elle tentera de respecter au mieux leurs besoins de détente et de repos, tout en permettant aux plus grands de réaliser leurs devoirs dans les conditions de calme nécessaire.

L'accueillante dispose d'un téléphone portable et d'un classeur reprenant tous les renseignements utiles concernant les enfants inscrits. En cas de nécessité, l'accueillante peut toujours appeler la responsable de projet ATL ou un membre du personnel de l'école.

Le matin, les enfants doivent être amenés dans le local de garderie par un parent et se présenter à Mme Marie-Christine ou Mme Claude afin de scanner leur badge. Elle leur propose des jeux de société, coloriage, cartes, etc.

Dès 8h15, l'une des accueillantes raccompagne les enfants vers l'école libre.

Lors de la sortie de l'école, les enfants sont amenés à l'école communale sous la surveillance d'un enseignant de l'école libre ou spécialisée et profitent ensuite, d'une demi-heure de récréation pour courir et jouer. Puis, en fonction de la météo, les enfants se rendent soit au réfectoire avec Mme Claude soit dans la cour afin d'y jouer.
Mme Claude encadre les enfants de maternelle. Elle leur propose des jeux, du coloriage, etc.
Les enfants du primaire peuvent préparer leur(s) devoir(s) dans une classe sous la surveillance de Mme Marie-Christine de 15h45 à 16h15 les lundis, mardis et jeudis. Néanmoins, les devoirs restent sous la responsabilité des parents.

A 16h15, Mme Claude reprend tous les enfants et leur propose diverses activités jusque 18h00.

Durant cet accueil temps libre, chaque enfant a le devoir de respecter les règles de vie: le respect de l'accueillante, le respect de l'autre, le respect du groupe et le respect du matériel à disposition.
L'accueillante a la responsabilité de faire respecter ces règles.

Chaque parent ou personne autorisé est tenu de récupérer son/ses enfant(s) dans le local où se tient l'accueil et de se présenter à l'accueillante afin d'effectuer le scan de sortie après s'être assuré que son jeu, livre, etc est rangé. Aucune demande de scan préalable ne sera acceptée.

Le règlement d'ordre intérieur est disponible sur le site internet et peut-être obtenu sur simple demande au service ATL. Chaque parent, enfant, accueillant ainsi que le P.O. s'engage à respecter ce règlement.

Madame Maury Justine reste à votre disposition pour toute question, difficulté, n'hésitez pas à la contacter.

Pour le Collège communal,

La Directrice générale,

J. LECOCQ

Le Bourgmestre,

P. EVRARD